ville de venissieux

Extrait de registre des délibérations
République Française

Conseil Municipal
Séance publique du 02/02/16

Délibération n° 2016/1
Budget primitif 2016 - Budgets principal et annexes.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 42

Date de la convocation : 27/01/16
Compte rendu affiché le 04/02/16

Transmis en préfecture le
04/02/16

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Loan NGUYEN

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

Absent(e)s : M. Nasser DJAIDJA, Mme Maite LAM

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Saïd ALLEG a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Nadia CHIKH a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Monsieur Frédéric PASSOT a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, M. David INGLES a donné pouvoir à M. Damien MONCHAU

Rapport n° 1
Budget primitif 2016 - Budgets principal et annexes
Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Vous avez débattu le 7 décembre 2015 des orientations budgétaires pour 2016. Il en résulte le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 que je présente à votre discussion. La présentation par chapitres et opérations budgétaires est jointe en annexe, pour le budget principal et les budgets annexes. Elle correspond aux modalités de vote du budget décidées par délibération du Conseil municipal du 17 juin 1996.

I. Budget principal

Le budget principal proposé s'élève à 116 958 559€, dont 8 152 755€ pour les opérations d'ordre et 108 805 804€ pour les opérations réelles, en diminution de 4.5% par rapport au budgété 2015 (budget supplémentaire inclus). Les opérations réelles sont ventilées par section de la manière suivante :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budgété 2015	**Proposition BP 2016**	**évol.**	Budgété 2015	**Proposition BP 2016**	**évol.**
FONCTIONNEMENT	90 406 330	**89 651 915**	**-0.8%**	96 370 730	**96 704 670**	**0.3%**
INVESTISSEMENT	23 572 562	**19 153 889**	**-18.7%**	17 608 162*	**12 101 134**	**-31.3%**
TOTAL	113 978 892	**108 805 804**	**-4.5%**	113 978 892	**108 805 804**	**-4.5%**

** dont résultat de clôture 2014 (3 778 788€) affecté au budget supplémentaire*

Je vous propose d'examiner la répartition par grandes masses des dépenses et recettes réelles pour chacune des sections, fonctionnement et investissement.

1. Section de fonctionnement

▪ Recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budgété 2015	Proposition BP 2016	évolution	
DOMAINE ET SERVICES (70)	7 082 000	**7 025 600**	-0.8%	-56 400
Redevances des usagers	1 384 000	**1 384 000**	0.0%	0
Redevances restauration scolaire	1 075 000	**1 075 000**	0.0%	0
Personnel mis à disposition	4 623 000	**4 566 600**	-1.2%	-56 400
IMPOTS ET TAXES (73)	59 059 600	**61 283 500**	3.8%	2 223 900
Produits des contributions directes	29 420 000	**31 565 000**	7.3%	2 145 000
Attribution de compensation	25 892 000	**25 892 000**	0,0%	0
Dotation Solidarité Communautaire	780 000	**780 000**	0,0%	0
Fiscalité indirecte	2 967 600	**3 046 500**	2.7%	78 900
DOTATIONS SUBVENTIONS (74)	28 207 500	**26 685 870**	-5.4%	-1 521 630
Dotation forfaitaire	8 915 700	**6 970 000**	-21.8%	-1 945 700
Dotation Solidarité Urbaine	10 929 300	**11 300 000**	3.4%	370 700
Dotation Générale de Décentralisation	416 000	**339 000**	-18.5%	-77 000
Compensations fiscales	2 251 200	**1 980 000**	-12.0%	-271 200
Dotation Politique de la Ville (ex-DDU)	700 000	**990 000**	41.4%	290 000
Autres dotations et participations	4 995 300	**5 106 870**	2.2%	111 570
AUTRES PROD. GESTION (75)	1 371 630	**1 059 700**	-22.7%	-311 930
Revenus des immeubles	953 000	**1 059 700**	11.2%	106 700
Régies et DSP	418 630	**0**	-100%	-418 630
PROD. FI (76) ET EXCEPT. (77)	150 000	**150 000**	0,0%	0
Divers (avoirs, régularisations...)	150 000	**150 000**	0,0%	0
ATTENUATION CHARGES (013)	500 000	**500 000**	0.0%	0
TOTAL RECETTES RELLES	96 370 730	**96 704 670**	0.3%	333 940

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pourraient progresser de 334k€, soit une évolution de 0.3%. Elles sont constituées des ressources suivantes :

<u>Chapitre 70 : Domaine et services</u>

- Les redevances des usagers ne devraient pas évoluer du fait du rattachement au budget annexe du réseau de chaleur urbain des produits issus de l'activité (redevances d'occupation du domaine public par le concessionnaire). Cette bascule de recette n'est pas rattrapée par les revalorisations des tarifs à l'usager d'en moyenne 2% délibérée le 7 décembre 2015 pour l'année 2016.
- Les redevances de la restauration scolaire sont prévues pour un montant identique à celui budgété en 2015
- Les remboursements d'agents municipaux mis à disposition sont en baisse de 1.2% du fait de la diminution du nombre d'agents concernés.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

- Les produits des contributions directes (taxes d'habitation et foncières) sont proposés en hausse de 7.3%, soit +2.1 millions d'€, incluant l'augmentation du volume des bases (constructions nouvelles), la revalorisation des valeurs locatives votée en loi de finances et la revalorisation des taux communaux de 5%.
- L'attribution de compensation de l'ancienne taxe professionnelle versée par la Métropole est gelée depuis 2004.
- La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole (dotation de péréquation versée aux communes sur la base de critères fiscaux et sociaux) est également gelée.
- Les produits de la fiscalité indirecte sont prévus en hausse de 2.7% (+78.9k€). Il comprennent la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place stationnement et voirie, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur les jeux et spectacles.

Chapitre 74 : dotations et subventions

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est impactée pour la 3ème année consécutive par le « pacte de confiance et de responsabilité » et diminuera comme en 2015 de 1.9 million d'€ (soit -21.8%).
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) est prévue pour un montant de 11.3 millions d€.
- La dotation générale de décentralisation (DGD), ramenée de 416k€ à 339k€, est versée par l'Etat pour financer le transfert de compétence du service communal d'hygiène et de santé.
- Les compensations fiscales sont versées par l'Etat pour compenser les pertes de recettes induites par les exonérations légales des contributions directes. Elles sont minorées chaque année pour financer l'évolution des autres dotations et pourraient baisser de 12% en 2016 (-271k€).
- La dotation de développement urbain (DDU), créée au profit de communes aux populations socialement fragilisées, finance des projets de fonctionnement ou d'équipement retenus par le Préfet. Les versements, lissés sur plusieurs années, dépendent de l'avancement de la réalisation des projets. 990 k€ sont prévus sur 2016. La DDU est substituée par la dotation politique de la ville (DPV), sous pilotage de la Métropole.
- Enfin, l'ensemble des autres dotations et participations sont prévues en hausse de 2.2% (+111.5K€) pour un volume de 5.1 millions d'€, dont 3.1 millions versés par la Caisse d'Allocations Familiale au titre du contrat enfance jeunesse, 1.1 million d'€ versé par l'Etat (financement des rythmes scolaires, fonds politique de la ville…), le reste étant réparti entre la Région, la Métropole et divers co-financeurs (bailleurs sociaux dans le cadre de la Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP) notamment).

Chapitre 75 : autres produits de gestion

- Les revenus des immeubles correspondent à l'encaissement de loyers et au remboursement de charges locatives ainsi qu'aux produits des locations temporaires des salles municipales. Ils sont prévus pour 1.06 million d'€.

- Les produits des régies et délégations de service public comprennent les excédents des budgets annexes restitués au budget principal (non prévu au BP 2016) ainsi que les redevances du délégataire du réseau de chaleur désormais imputée sur le budget annexe (redevance de contrôle).

Chapitres 76 et 77 : produits financiers et exceptionnels

150k€ prévus concernent des avoirs et régularisations de factures payées sur les exercices antérieurs.

Chapitre 013 : atténuations de charges

500k€ correspondent à des remboursements de salaires et cotisations de la part de l'assurance (au titre du risque statutaire) et des caisses de sécurité sociale, ainsi que les sommes reversées par le délégataire du réseau de chaleur à la Ville (en tant qu'abonnée réseau pour ses propres équipements) au titre de l'intéressement à la performance du réseau.

- **Dépenses de fonctionnement**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budgété 2015	**Proposition BP 2016**	évolution	
CHARGES GENERALES (011)	19 264 760	**18 502 565**	-4.0%	-762 195
Prestations des services	12 179 590	**11 673 935**	-4.2%	-505 655
Restauration scolaire	2 175 170	**2 116 380**	-2.7%	-58 790
Fluides (eau, gaz, électricité…)	4 910 000	**4 712 250**	-4.0%	-197 750
CHARGES PERSONNEL (012)	58 800 000	**59 200 000**	0.7%	400 000
AUTRES CHARGES GEST. (65)	8 986 800	**8 576 850**	-4.2%	-379 950
Subventions associations	5 570 000	**5 291 500**	-5.0%	-278 500
Subv. CCAS Caisse écoles	2 269 200	**2 131 850**	-6.1%	-137 350
Autres	1 147 600	**1 153 500**	0.5%	5 900
CHARGES FINANCIERES (66)	1 800 000	**1 700 000**	-5.6%	-100 000
CHARGES EXCEPT. (67)	1 524 770	**1 642 500**	7.7%	117 730
Subv. Régies personnalisées	1 393 770	**1 516 500**	8.9%	122 730
Autres	131 000	**126 000**	-4.6%	-5 000
PROVISIONS (68)	30 000	**30 000**	0.0%	0
TOTAL DEPENSES REELLES	90 406 330	**89 651 915**	-0.8%	-754 415

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en diminution de 0.8% (soit -754k€). Elles comprennent :

Chapitre 011 : charges à caractère général

- Les prestations de fournitures et services sont proposées pour 11.67 millions d'€, soit une baisse de 4.2% (-505k€).
- Les dépenses liées à la restauration scolaire (achat de repas à prix coûtant à la régie autonome de restauration) sont prévues en baisse de 2.7% (soit -59k€) du fait de la diminution du coût unitaire de confection et livraison.
- Enfin, les fluides (eau, gaz, électricité…) sont proposés en diminution de 4% (-198k€) essentiellement du fait des efforts de réduction des consommations énergétiques et de la baisse des prix des nouveaux marchés de fourniture de gaz.

Chapitre 012 : dépenses de personnel

59.2 millions d'€ sont proposés, soit une progression de 0.7% par rapport aux des crédits votés en 2015. L'évolution de carrière des agents (« glissement vieillesse technicité ») et autres charges en progression seront absorbées en poursuivant l'objectif de réduction de 30 équivalents temps plein via un ensemble de marges de manœuvre (non remplacement de certains départs à la retraite, réduction du recours aux remplacements, vacations, heures supplémentaires…).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

- Les subventions aux associations et personnes de droit privé assimilées sont globalement proposées en diminution de 5% (soit -279k€) pour un volume de 5.29 millions d'€.
- Les subventions aux établissements publics rattachés à la Ville (CCAS et Caisse des écoles) sont proposées en baisse de 6.1% (soit -137k€) pour un montant global de 2.13 millions d'€.
- Enfin, les autres dépenses du chapitre comprennent essentiellement les contributions obligatoires aux écoles privées, des participations à des organismes publics et diverses charges de gestion (indemnités des élus, admissions en non valeur…).

Chapitre 66 : charges financières

Sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt et d'un recours à l'emprunt plus faible que prévu sur 2015, les charges financières peuvent être réduites de 5.6% sur 2016 (soit -100k€).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

- Les subventions aux régies personnalisées (Journal Expressions et Théâtre) sont proposées pour un montant de 1.516 million d'€. La hausse est liée à la reprise de l'activité de l'association Bizarre ! et de la gestion du nouvel équipement dédié aux musiques actuelles par la régie du Théâtre.
- Enfin, 126 k€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercices antérieurs…).

- **Autofinancement**

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement. Il s'élève ainsi à 7 052 755€, contre 5 964 400€ budgétés en 2015.

2. Section d'investissement

▪ Recettes d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Budgété 2015	Proposition BP 2016	évolution	
RESSOURCES PROPRES	4 692 434	**4 701 134**	0.2%	8 700
Subventions (13)	1 000 000	**2 153 200**	115.3%	1 153 200
FCTVA (10)	2 070 000	**1 660 000**	-19.8%	-410 000
Taxe d'aménagement (10)	160 000	**160 000**	0.0%	0
Opération mandat, cpt tiers (45)	10 000	**10 000**	0.0%	0
Autres (dépôts et cautions…16)	5 000	**5 000**	0,0%	0
Cessions d'immobilisations (024)	1 209 500	**475 000**	-60.7%	-734 500
Immo. Financières (26/27)	237 934	**237 934**	0.0%	0
Emprunts et assimilés (16)	9 136 940	**7 400 000**	-19.0%	-1 736 940
TOTAL RECETTES REELLES	13 829 374	**12 101 134**	-12.5%	-1 728 240

Les recettes réelles d'investissement, proposées pour 12.1 millions d'€, sont constituées :

- de subventions pour 2.15 millions d'€ correspondant aux contrats pluriannuels conclus avec le Département dont le solde est assuré par la Métropole,

- de la récupération partielle de la TVA acquittée en N-2 sur les dépenses d'investissement, via le Fonds de concours pour la TVA (FCTVA) pour 1.66 million d'€,

- du reversement d'1/8 de la taxe d'aménagement perçue par la Métropole et permettant la participation au financement des équipements publics par les constructeurs, pour 160k€,

- du produit de cessions de foncier pour 475k€,

- du différé de cession de terrain au groupe Carso pour 238k€,

- du recours à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 7.4 millions d'€.

- **Dépenses d'investissement**

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Budgété 2015	**Proposition BP 2016**	évolution	
EQUIPEMENT	17 879 638	**13 538 889**	-24.3%	-4 340 749
Travaux et acquisitions	14 962 625	**12 338 889**	**-17.5%**	**-2 623 736**
800 - maison des services publics	60 000	**50 000**		
820 - schéma directeur des locaux	250 000	**250 000**		
830 - moyens techniques	900 000	**720 000**		
951 - GS maison enfance Joliot Curie	250 000	**5 000**		
952 - GS Flora Tristan	5 400 000	**4 800 000**		
953 - construction UCP (cuisine centrale)	330 000	**600 000**		
961 - schéma dir. des écoles	1 250 000	**890 000**		
20 - immobilisations incorporelles	400 000	**300 000**		
21 - immobilisations corporelles	2 291 850	**2 112 656**		
23 - immobilisations en cours	3 830 775	**2 611 233**		
Participations (204)	2 917 013	**1 200 000**	-58.9%	- 1 717 013
OPERATIONS FINANCIERES	5 605 000	**5 605 000**	0.0%	0
Remboursement de capital	5 600 000	**5 600 000**	0.0%	0
Autres (cautions …)	5 000	**5 000**	0.0%	0
OPERATIONS SOUS MANDAT ET POUR COMPTE DE TIERS	10 000	**10 000**	0.0%	0
Immo. Financières (27)	77 924	**0**	-100.0%	-77 924
TOTAL DEPENSES REELLES	23 572 562	**19 153 889**	-18.7%	-4 418 673

Les dépenses d'investissement sont proposées pour 19.15 millions d'€, dont 13.5 millions d'€ pour les dépenses d'équipement et 5.6 millions d'€ pour le remboursement du capital de la dette.

Plus du tiers des crédits d'équipement sont dédiés à la construction du groupe scolaire Flora Tristan.

Il est proposé d'affecter 1.2 millions d'€ aux participations d'aménagement urbain (ZAC Vénissy et Armstrong) et de logement social. Les crédits affectés aux immobilisations financières en 2015 concernaient la participation au capital de la société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon.

II. Budget annexe de la régie autonome de la restauration scolaire et sociale

Le budget annexe est proposé en dépenses et en recettes, pour les opérations réelles de fonctionnement, à 2 697878 €, soit une diminution de 2.25% par rapport au budgété 2015 (hors excédent 2014 reversé au budget principal). Cette évolution résulte de la réduction des dépenses de personnel de 6% (chapitre 012) qui sont proposées pour 1.238 million d'€. . Les charges à caractère général (chapitre 011) progressent quant à elles de 1.5% du fait de l'augmentation de la fréquentation de la restauration, avec un volume de crédits proposés de 1.453 million d'€.
Les recettes sont constituées quasi exclusivement des ventes de repas à prix coûtant.

III. Budget annexe de la chaufferie des Minguettes – chaudière bois

Sur 2015, les crédits inscrits ont permis la réalisation d'un ensemble d'opérations non reconduites sur 2016 : fin des travaux d'extension du réseau au centre ville réalisés en affermage, flux financiers liés au changement de délégataire (droits d'entrée, indemnités et rachats d'immobilisations au délégataire sortant, apurement des emprunts), régularisations de TVA.
Sur 2016, et conformément à la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2015, l'intégralité des ressources et des charges liées à la gestion du service en concession est imputé sur le budget annexe, en vue d'assurer la transparence financière de l'activité transférée temporairement à la Ville par délégation de la Métropole.
Les immobilisations du réseau étant entièrement concédées au délégataire, aucun crédit n'est à prévoir en section d'investissement ou en opération d'ordre (notamment pour les amortissements).

Pour 2016, les ressources s'élèvent ainsi à 140 000€ constitués des redevances du délégataire (redevances de contrôle et d'occupation du domaine public). Elles financent 140 000€ de dépenses de fonctionnement comprenant : des charges à caractère général (taxe foncière, assurances, prestations de contrôle…) et des charges de personnel (remboursement au budget principal des salaires d'agents affectés à la gestion de l'activité).

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 25/01/16,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,
décide de :

- approuver le budget primitif 2016 du budget principal et des budgets annexes, par chapitres, tels que présentés en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN